

**Rapport des vérificateurs**  
**de l'Association Un panier pour Noël**  
**sur les comptes du 4<sup>ème</sup> exercice social**  
**clôturés au 28 février 2011**  
**à l'attention de l'assemblée générale ordinaire**

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de vérificateurs statutaires de votre association, nous avons vérifié, conformément à la loi suisse et aux statuts, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits) présentés par la direction de l'Association **Un Panier pour Noël**, pour le quatrième exercice social clôturé au **28 février 2011**.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

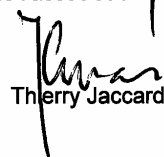
Sur la base de notre révision, nous confirmons que les fonds récoltés par les bénévoles, les parrainages et dons ont été entièrement utilisés pour la réalisation de **370 paniers à CHF 20.00 pour le Noël 2010 ainsi que pour des achats destinés aux coups de pouce** et non pour des frais tiers. Nous constatons en outre que les comptes ont été tenus avec exactitude et que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité.

Nous relevons que le financement du solde de Caisse négatif suite aux différentes dépenses effectuées sur place a été comblé par un don de la Famille Roulin, don mentionné sous « autres dons » au niveau du compte de pertes et profits.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Les vérificateurs de l'association

  
Angela Recchia

  
Thierry Jaccard

Renens, le 6 mai 2011